Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

Bilan du projet d'action stratégique de l'Etat en Rhône-Alpes 2011-2013

Secrétariat général pour les affaires régionales

Juillet 2014

Editorial

En 2011, les services et opérateurs de l'Etat en Rhône-Alpes ont participé à l'élaboration du Projet d'Action Stratégique de l'Etat (PASE). Ce document définissait les axes prioritaires de notre action pour la période 2011-2013, à savoir : le développement économique, la cohésion des populations et des territoires, la protection contre les risques, la préservation des ressources et patrimoines et la réforme de l'Etat.

L'heure est venue d'en faire le bilan : quelles actions ont été mises en œuvre ? Nos objectifs ont-ils été atteints ? Ces trois années ont été riches en actions à mener dans un contexte de crise économique aiguë où les services de l'Etat ont été particulièrement sollicités tandis qu'ils connaissaient eux-mêmes de nombreuses réformes et réorganisations internes.

Ce bilan présente, pour chaque axe du PASE, quelques actions remarquables parmi celles qui ont été conduites entre 2011 et 2013, les résultats obtenus, les services compétents et quelques chiffres clés. Il entend donner à voir, à travers des exemples concrets, l'engagement des services de l'Etat et de ses partenaires dans la mise en œuvre des politiques publiques. Pour en savoir plus, le lecteur trouvera un renvoi vers les sites internet des services compétents.

Le bilan positif des trois années écoulées et les avancées réalisées reposent essentiellement sur le travail et la volonté des femmes et des hommes qui composent notre administration régionale. Je tiens à remercier vivement l'ensemble des personnels et tout particulièrement ceux qui ont, par leur implication, contribué au développement et au succès des politiques gouvernementales.

Jean-François CARENCO
Préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du département du Rhône

Sommaire

Le projet d'action stratégique de l'Etat ou PASE 5

I - L'Etat place le développement économique et donc l'emploi pour tous les Rhônalpins au centre de ses priorités 9

II - L'Etat renforce la cohésion entre les populations, entre les territoires et prépare un accès à la culture équitable pour tous les Rhônalpins 15

III - L'Etat adapte ses dispositifs de protection des populations pour répondre à leurs attentes et à l'ampleur des risques en Rhône-Alpes 19

IV - L'Etat prépare la transmission, aux générations futures, des patrimoines et ressources qui leur seront nécessaires pour poursuivre le développement raisonnable de Rhône-Alpes 23

V - L'Etat conçoit les politiques publiques de demain et adapte son organisation 29

Le projet d'action stratégique de l'Etat

Dans ce bilan, les actions des services et opérateurs de l'Etat réalisées durant ces trois dernières années sont présentées selon les cinq grandes orientations du PASE : le développement économique, la cohésion des populations et des territoires, la protection contre les risques, la transmission des patrimoines et ressources et l'organisation des services.

Ce rapport, loin d'être exhaustif, ne retient que les actions qui montrent la spécificité et les atouts de la région Rhône-Alpes.

Qu'est ce que le PASE ?

Un document stratégique et opérationnel

Le document stratégique fixe les orientations stratégiques de l'Etat.

Le document opérationnel décline cette stratégie en actions, regroupées autour de différents enjeux. Il indique les services compétents et prévoit les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Quelle est sa durée ?

3 ans, de 2011 à 2013.

Comment est-il élaboré et validé ?

Son élaboration résulte d'un travail partenarial entre le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR), les préfets de département et leurs services, les directions régionales, établissements publics et agences de l'Etat.

Il est ensuite validé en Comité de l'Administration Régionale (CAR) puis transmis aux services du Premier ministre.

Zoom

Quel est le rôle du SGAR ?

La préfecture de région est constituée d'un service unique, le SGAR. Il pilote l'élaboration du PASE et en assure le suivi mensuel au sein du CAR. Il participe également à la mise en œuvre de nombreuses actions, en lien avec les autres services et les partenaires de l'Etat.

Qu'est ce que le CAR ?

Le CAR est une instance de gouvernance resserrée qui réunit mensuellement, autour du préfet de région, les préfets de département (le-la secrétaire général-e) pour la préfecture du Rhône), les recteurs des académies de Lyon et Grenoble, les directeurs des services régionaux et des agences de l'Etat (ARS, ADEME et Pôle emploi).

Le CAR assure le pilotage, le suivi et la coordination des politiques publiques de l'Etat menées au niveau régional. C'est le SGAR qui est chargé de son secrétariat (ordre du jour, compte-rendu…). Chaque CAR est précédé d'un pré-CAR qui réunit, autour du secrétaire général pour les affaires régionales, les secrétaires généraux des services membres du CAR.

Quelle était la stratégie de l'Etat pour les années 2011-2013 ?

Les 5 orientations de la stratégie de l'Etat

- Mettre au centre des priorités de l'Etat le développement économique et l'emploi ;
- renforcer la cohésion entre les populations, les territoires et l'accès équitable à la culture ;
- adapter les dispositifs de protection des populations face aux risques ;
- préparer la transmission des patrimoines et ressources aux générations futures ;
- ajuster l'organisation des services aux politiques publiques.

Les enjeux et les actions

Ces orientations sont déclinées, dans le document opérationnel du PASE, en 17 enjeux qui regroupent 56 actions concrètes à réaliser.

Qui sont les services concernés par le PASE ?

L'Etat*

Les services de l'Etat régionaux : Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP), rectorats de Lyon et Grenoble, Direction Régionale de Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF), Direction Régionale aux Affaires Culturelles (DRAC), Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)...

Les services de l'Etat départementaux : préfectures de département, sous-préfectures, directions départementales interministérielles, unités territoriales...

Les opérateurs de l'Etat : Direction régionale de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee), Pôle emploi, l'Agence Régionale de Santé (ARS), Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), Voies Navigables de France (VNF), Agence de l'eau...

Les partenaires de l'Etat

Collectivités Territoriales (communes, départements, région), structures intercommunales, chambres consulaires, associations, instituts de recherches...

* Pour des raisons de commodités de langage, ce rapport utilise le mot "Etat" pour désigner à la fois les services et les opérateurs de l'Etat (établissements publics, agences...)

I - L'ETAT PLACE LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DONC L'EMPLOI POUR TOUS LES RHÔNALPINS AU CENTRE DE SES PRIORITÉS

Cet axe stratégique du PASE recouvre quatre enjeux majeurs déclinés en quinze actions :

1. **Renforcer les filières économiques dans un environnement mondialisé en mouvement.**
2. **Optimiser l'exceptionnel potentiel d'innovation rhônalpin et s'emparer du levier de l'investissement d'avenir.**
3. **Garantir la dynamique des parcours professionnels et préparer aux emplois de demain.**
4. **Organiser la mobilité et les déplacements pour augmenter la performance économique.**

Rhône-Alpes se place au 1er rang en nombre d'exploitations en agriculture biologique

L'Etat facilite le développement des productions en agriculture biologique et renforce la compétitivité de la filière viticole.

Salon Tech et Bio

Quel est l'objectif ?

Développer l'agriculture biologique par le soutien aux conversions à la production en Agriculture Biologique (AB).

Quels sont les résultats ?

Entre 2011 et 2013, le nombre d'exploitation en agriculture biologique a augmenté de 25% et les surfaces consacrées à l'AB de 26,7% ; actuellement, 6,2% de la surface agricole utile est consacrée à l'AB.

Financièrement, le soutien à l'agriculture biologique se monte à 24,5M€.

Actions phares

"Manger bio en entreprise" : en 2011, cinq entreprises de la région se sont engagées pour 3 ans, à introduire de façon régulière et croissante des produits bio et locaux dans leur restaurant d'entreprise.

"Salon Tech&Bio" : le salon professionnel international des techniques agricoles bio et alternatives a lieu tous les 2 ans dans la Drôme, 1er département bio de France.

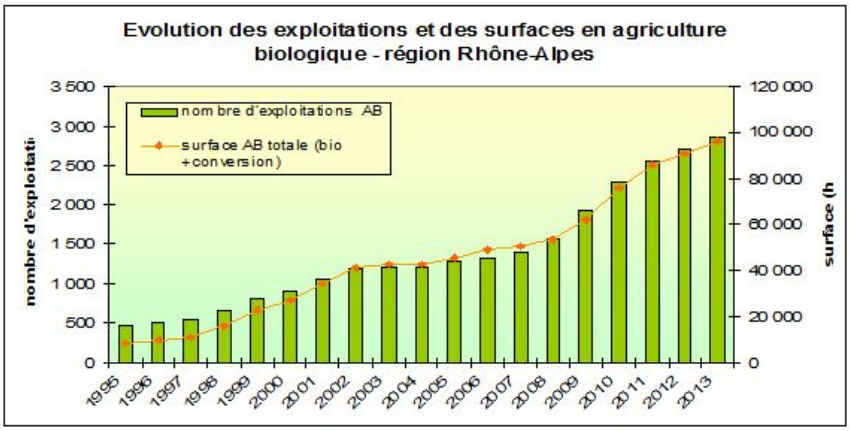

En savoir plus :
www.draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr et www.franceagrimer.fr.

Zoom

La filière bois en Rhône-Alpes

Rhône-Alpes est la 2ème région forestière de France avec ses 1,3 M d'hectares de forêt qui couvrent 36 % du territoire régional*. Pour résister à la concurrence internationale et maintenir l'emploi, la DRAAF soutient la modernisation des entreprises de première transformation du bois, la création de nouvelles dessertes forestières et l'innovation dans les constructions en bois. Parmi les actions réalisées, on peut citer : certifications bois des Alpes et bois de Chartreuse, création de 270 km de routes forestières et 135 km de pistes. Les crédits du ministère de l'agriculture et de l'Europe mobilisés entre 2011 et 2013 se montent à 5,88 M€.

*Au niveau national, la forêt couvre 27% du territoire et la 1ère région forestière de France est l'Aquitaine.

Une première mondiale dans le domaine du véhicule industriel réalisée en Rhône-Alpes

Le soutien au projet de recherche "Hybrid, alternative energy & Development Line" met Rhône-Alpes au 1er plan de l'innovation et donne du travail aux entreprises locales.

Quel est ce projet ?

Programme de recherche pour mettre en place une ligne flexible de développement produit/procédé dans le domaine des véhicules industriels.

Quels sont ses objectifs ?

- Préparer des futures gammes de camions "propres" (normes Euros*) ;
- développer des modèles de conception et d'organisation des lignes de montage de demain ;
- laboratoire de solutions innovantes, c'est aussi un outil de formation moderne pour les équipes de Bourg-en-Bresse et pour les autres usines du groupe Renault Trucks.

Quel est le résultat ?

- Inauguration d'une ligne de montage expérimentale à l'usine Renault Trucks de Bourg-en-Bresse en vue du développement et de l'industrialisation de futures gammes de véhicules ;
- renforcement de la pérennité de l'établissement et sous-traitance pour 30 entreprises locales.

Quels sont les acteurs ?

Porté par Renault Trucks et labellisé par le pôle de compétitivité Viameca, ce programme de recherche a été retenu dans le cadre d'un appel à projet du fonds unique interministériel.

Piloté par la DIRECCTE, il a été soutenu financièrement par l'Europe, l'Etat, la Région et le département de l'Ain. Ce projet a également associé des acteurs spécialisés dans les domaines concernés.

En savoir plus :
www.rhone-alpes.direccte.gouv.fr

* Normes Euros : Normes européennes d'émission qui fixent les limites maximales de rejets

Zoom

Le commissaire au redressement productif

Mis en place en 2012 dans chaque région, le commissaire au redressement productif intervient comme interlocuteur unique auprès des entreprises en difficulté de moins de 400 salariés afin d'aider à la résolution de leurs problèmes. Il anime également une cellule régionale de veille et d'alerte précoce afin d'intervenir en amont et d'aider à la recherche d'une solution viable. En Rhône-Alpes, c'est Simon-Pierre EURY, rattaché à la DIRECCTE, qui est le commissaire au redressement productif. Parmi les entreprises qui ont bénéficié de son action, on peut citer : Kem One (société produisant des PVC, sa reprise par un industriel et un fonds d'investissement a sauvé 1 200 emplois) et Rio Tinto (usine d'aluminium située à Saint-Jean-de-Maurienne, sa reprise par un groupe allemand a permis de conserver 470 emplois)

Les pôles de compétitivité

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ou clusters sont un regroupement, sur un même territoire, d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche publics ou privés qui ont vocation à travailler en synergie pour mettre en œuvre des projets de développement économique pour l'innovation. Ils sont destinés à soutenir l'innovation et à être des moteurs de croissance et d'emploi. En France, 71 pôles de compétitivité ont été labellisés ; en Rhône-Alpes, on compte 9 pôles.

Le Fonds Unique d'Investissement (FUI)

Le FUI est un programme de soutien à la recherche appliquée destiné à aider au développement de nouveaux produits. Il permet de financer les projets de Recherche et Développement (R&D) collaboratifs des pôles de compétitivité. De 2011 à 2013, le FUI a financé 113 projets labellisés par les pôles de compétitivité (soit plus d'un projet sur quatre au niveau national) pour un montant de 108,3 M€ (soit 28% du FUI national). Ces résultats montrent l'importante vitalité des pôles rhônalpins. On peut citer, à titre d'exemple, le projet HEPHAISTOS, présenté par le pôle Minalogic : il répond à un enjeu lié à l'échauffement des circuits, facteur limitant dans la poursuite de l'amélioration de la qualité, des performances et du nombre des fonctionnalités embarquées dans les composants intégrés pour la téléphonie mobile.

Rhône-Alpes : seule région où l'Etat a présenté sa stratégie en matière d'infrastructures de transports

La réalisation du Schéma Régional des Infrastructures de Transports - Document de Cohérence des Déplacements (SRIT-DCD) facilite les négociations avec les collectivités dans un domaine essentiel au développement économique.

Quel est l'objectif ?

Etablir un document de référence qui donne une vision à moyen terme (2030) des grandes infrastructures nécessaires à la région Rhône-Alpes.

Quelles sont ses grandes lignes ?

Déclinaison régionale du schéma national, le SRIT reprend ses grandes orientations : priorité au mode ferré, fluvial et maritime, optimisation des réseaux existants, 25% de mode non routier pour le transport de marchandises. Il recense des projets d'infrastructures qui représentent plusieurs milliards d'euros.

A quoi sert-il ?

Base de réflexions pour l'Etat en matière d'infrastructures, le SRIT permet aux collectivités d'avoir une réelle visibilité sur la politique que l'Etat entend mener en matière d'infrastructures de transports ; c'est un facteur facilitateur pour les discussions et négociations avec les collectivités.

Qui l'a élaboré ?

Piloté par le SGAR, le SRIT a été réalisé avec la DREAL, la SNCF, RFF, VNF et le CETE[1] de Lyon.

Rhône-Alpes fait partie des 9 régions signataires de la convention "Territoires d'excellence pour l'égalité professionnelle" femmes-hommes avec le ministère des droits des femmes

Rhône-Alpes est la région qui s'est le plus mobilisée dans cette expérimentation, avec la mise en œuvre de plus de 30% des actions menées par les régions concernées[2].

En savoir plus : http://femmes.gouv.fr/

Quels sont les enjeux ?

- Egalité salariale dans les PME et TPE ;
- meilleure mixité dans les filières de formation ;
- améliorer le retour à l'emploi après un congé parental.

Quel est le résultat ?

Mise en œuvre de 80 actions, sur tout le territoire régional, financées par l'appel à projet "Rhône-Alpes territoire d'excellence" : accompagnement de TPE-PME, sensibilisation des partenaires sociaux, création de conciergeries d'entreprises dans des zones isolées, expositions ambulantes, mallettes pédagogiques, marrainage...

Cette expérimentation a été valorisée lors du dernier "Mondial des métiers" entièrement dédié à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la mixité des filières et métiers (130 000 visiteurs).

Forum des métiers 2014

1 - Le Centre d'études techniques de l'Equipement (intégré dans le Cerema - Centre d'Etudes et d'expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement - depuis le 1er janvier 2014.)
2- Les 8 autres régions sont : Aquitaine, Bretagne, Centre, Ile de France, Nord-Pas-de-Calais et Poitou-Charente.

L'Etat modernise les universités et la recherche par un fort engagement financier

Favoriser la qualité de la formation et de la recherche dans un cadre de vie amélioré.

Quel est ce projet ?

Dans le cadre du plan Campus, l'université de Lyon, les acteurs de la recherche et du monde économique et les collectivités (Région, Département et Grand Lyon) ont lancé un projet de restructuration appelé "Lyon Cité Campus", . Il concerne 2 sites universitaires : LyonTech-La Doua et le campus Charles Mérieux.

Quel est l'objectif ?

Améliorer la qualité de la formation, l'employabilité des étudiants, leur cadre de vie et favoriser le regroupement des laboratoires de recherche.

Construction de la Halle Moteur sur le campus LyonTech-La Doua.

Quels sont les résultats ?

Mise en œuvre d'une quarantaine d'opérations immobilières.

Exemples :

- extension de l'Ecole Nationale Supérieure de Lyon sur le campus Charles Mérieux (15 M€) ;
- construction de l'Institut des Nanotechnologies de Lyon et de l'Ecole Supérieure de Chimie, Physique Electronique de Lyon (27 M€) ;
- projet de restructuration en quartiers scientifiques du campus LyonTech-La Doua (240 M€).

Zoom

Le plan Campus

Dans le cadre du Plan campus, destiné à soutenir la modernisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2 campus ont été labellisés en Rhône-Alpes : Lyon et Grenoble, dotés respectivement de 575 M€ et 400 M€.

Le Plan des formations prioritaires de Pôle emploi.

Le plan des formations prioritaires de pôle emploi a permis l'entrée de 5 100 demandeurs d'emploi supplémentaires dans une action de formation pour un budget de plus de 18 M d'€ tandis que 1900 conseillers bénéficiaient d'une formation.

Pôle emploi adapte ses formations pour mieux préparer aux emplois de demain

Rapprocher l'offre de formation des besoins des entreprises.

Quel est l'objectif ?

Améliorer la fluidité du travail, les réponses apportées au public en terme d'orientation, et développer une offre de formation adaptée aux besoins des entreprises.

En quoi consiste l'action ?

Cette action se traduit par 3 types d'intervention :

- construire un plan des formations prioritaires : Pôle emploi, l'Etat et la Région ont mobilisé les branches professionnelles pour construire un programme de formations répondant aux attentes des entreprises ;
- renforcer l'orientation professionnelle dans l'offre de service de pôle emploi pour permettre aux conseillers de donner aux demandeurs d'emploi les clefs d'une orientation tout au long de la vie ;
- faciliter la rencontre directe entre les demandeurs d'emploi et les entreprises.

Repères

300

Forums et job dating organisés par pôle emploi, dans toute la région, en 2013, pour faciliter la rencontre entre demandeurs d'emploi et entreprises.

14 500

Postes offerts lors du dernier forum "1 semaine pour 1 emploi" qui rassemble, dans les grandes villes et en milieu rural, des partenaires institutionnels et économiques pour informer le public sur les secteurs porteurs, les formations et les dispositifs en faveur de l'emploi (73 000 visiteurs et 2 221 entreprises présentes).

II - L'Etat renforce la cohésion entre les populations, entre les territoires, et prépare un accès équitable à la culture pour tous les Rhônalpins

Cet axe stratégique du PASE regroupe cinq enjeux déclinés en dix sept actions :

1. **Les perspectives offertes aux jeunes.**
2. **Les perspectives offertes aux personnes éloignées de l'emploi.**
3. **La dotation équitable des territoires.**
4. **La mise en œuvre du droit au logement.**
5. **La création artistique.**

L'Etat et le Conseil régional s'associent pour inciter les jeunes à s'engager au service de la collectivité

Signature d'un protocole en faveur du service civique.

Le service civique, c'est quoi ?

Ce dispositif permet aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager au service de la collectivité pour une période de 6 à 12 mois, dans les domaines de la santé, l'éducation, l'environnement, le développement international...

Comment s'exprime le partenariat Etat-Région ?

- Signature d'un protocole prévoyant des aides individuelles régionales complémentaires avec les indemnités déjà versées aux volontaires ;
- mise en place d'une plate-forme régionale pour compléter l'offre d'information en direction des structures publiques et associatives les plus éloignées du dispositif ;
- mise en place d'un réseau information jeunesse et, notamment, du centre régional d'information jeunesse, qui diffuse les offres et oriente les jeunes vers les dispositifs liés à l'engagement civique.

Repères

3

En Europe, 3 pays proposent aux jeunes un service civique : la France, l'Allemagne et l'Italie.

65%

Pourcentage de femmes parmi les volontaires engagés dans le service civique.

Quels résultats obtenus ?

Depuis 2010, plus de 5 000 jeunes se sont engagés auprès de 680 structures œuvrant dans les domaines de la solidarité (38% des jeunes), de l'éducation pour tous (18%), de la culture et des loisirs (14%).

Le nombre de volontaires engagés est passé de 1 200 en 2011 à 1 600 en 2013 (soit + 33%).

Et après le service civique ?

L'agence du service civique offre, après sélection, un soutien aux jeunes volontaires ayant un projet professionnel. En 2013, 18 jeunes ont été aidés pour des projets professionnels ou pour entrer dans des grandes écoles.

Signature du protocole d'accord Service Civique signé le 7 novembre 2011 entre Jean-François CARENCO, Préfet de la Région Rhône-Alpes, Jean-Jack QUEYRANNE, Président du Conseil Régional Rhône-Alpes, et Martin HIRSCH, Président de l'Agence du Service Civique.

En savoir plus :
www.service-civique.gouv.fr
et www.rhone-alpes.drjscs.fr

L'Etat s'engage dans la rénovation des logements sociaux

Mise en place d'un projet expérimental de réhabilitation thermique pour comparer différentes méthodes de rénovation.

Quel est ce projet ?

Un laboratoire expérimental de rénovation thermique des lotissements sociaux créé par la DREAL, dans le cadre du *Plan bâtiment durable*.

Quels sont ses objectifs ?

Destiné à comparer différentes méthodes de rénovation thermiques sur un même site, ce projet poursuit plusieurs objectifs :

- conduire une démarche de réhabilitation thermique "BBC rénovation" sur de l'habitat individuel ;
- trouver des indicateurs de performance et de suivi ;
- valoriser cette expérimentation en faveur de l'habitat individuel privé ;
- enclencher des réflexions sur l'espace public support des logements.

Quels sont les résultats ?

Deux sites expérimentaux ont été retenus : l'un en Savoie et l'autre en Isère. Le projet coûte 5,1 M€ pour 103 logements. Une instrumentation et un suivi des logements par capteurs permettront de connaitre la consommation énergétique avant travaux, après travaux et après sensibilisation des occupants.

Qui sont les partenaires de l'Etat ?

Le CEREMA, la CDC, l'ADEME, les HLM, les OPH, un laboratoire de recherche, l'ARDI... Au delà de cette expérience, l'Union européenne a, via le Fonds Européen de DEveloppement Régional (FEDER), participé à hauteur de 17 M€ à la rénovation de 4 300 logements sociaux en Rhône-Alpes.

Site des Speyrs à Vif (Isère)

Site de La Montagnette à Ugine (Savoie)

En savoir plus :
www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Repères

12 500

Nombre annuel de logements locatifs sociaux agréés entre 2011 et 2013.

Zoom

Le Plan bâtiment durable

Lancé au niveau national en janvier 2009, le P*lan bâtiment durable* fédère un large réseau d'acteurs du bâtiment et de l'immobilier autour d'une mission commune : favoriser la mise en œuvre des objectifs d'efficacité énergétique.
En 2012 cette démarche est territorialisée, les collectivités devenant les moteurs locaux de ce plan. Rhône-Alpes fait partie des régions pilotes qui se sont engagées dans ce dispositif.

Le label "rénovation BBC"

Le label Haute performance énergétique rénovation atteste que les bâtiments, achevés après le 1er janvier 1948, respectent un niveau de performance énergétique élevé, ainsi qu'un niveau minimal de confort en été. Il ouvre la possibilité d'obtenir des aides (éco-prêt à taux zéro ou éco-prêt logement social). Pour les logements, ce label comporte deux niveaux :
- un label Haute Performance Energétique rénovation, HPE rénovation 2009 qui correspond à une consommation d'énergie primaire de 150 kWh/m²/an
- un label Bâtiment Basse Consommation énergétique rénovation, BBC rénovation 2009 plus performant, qui correspond à une consommation d'énergie primaire de 80 kWh/m²/an.

L'Etat favorise l'emploi des publics en difficultés socioprofessionnelles par le biais des marchés publics

La clause d'insertion sociale dans les conventions régionales.

Quel est l'objectif ?

L'insertion de clauses sociales dans les marchés publics de l'Etat est destinée à favoriser l'emploi des publics en difficultés socio-professionnelles. C'est un levier vers l'emploi durable.

Quels résultats obtenus ?

Tous les marchés ou accords cadres mis en place par la mission régionale achat du SGAR intègrent de telles clauses qui permettent de réserver un volume horaire pour ce type de publics. Le marché régional de nettoyage prévoit ainsi d'y consacrer 50% du volume horaire. Dans tous les contrats de maintenance bâtimentaire (chauffage, ventilation, climatisation, systèmes de sécurité incendie...), un nombre d'heures proportionnel au montant des contrats doit être proposé par son titulaire dans le cadre de la clause sociale.

Quel est le public concerné ?

Liste non exhaustive : demandeurs d'emploi longue durée, demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, jeunes de faible niveau de formation, allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés, personnes ayant subi une peine privative de liberté... Dans tous les cas, l'éligibilité des candidats à la clause sociale doit être validée par le donneur d'ordre.

L'Etat et la Région s'engagent pour le développement de la culture en milieu hospitalier

Mise en œuvre du programme régional "culture et hôpital" 2011-2013.

Quels sont les objectifs du programme ?

Développer le partenariat entre les structures culturelles et les établissements hospitaliers afin de repenser le soin dans une dimension plus humaine, d'inscrire pleinement l'hôpital dans la cité et de faire de la culture l'objet de tous.

Qui sont les partenaires ?

Ce programme est basé sur un partenariat entre la DRAC, l'ARS et la Région : une convention prévoit un apport financier des signataires. Entre 2011 et 2013, les partenaires ont contribué à hauteur de 610 000 €.

Quels résultats obtenus ?

Entre 2011 et 2013, 62 hôpitaux se sont engagés dans ce programme et, en un an, 80 000 personnes hospitalisées ont bénéficié de projets culturels au titre de cette convention : ateliers poétiques, exposition photographique, conception d'un défilé de mode...

JM Reffle - DRAC

Zoom

La politique de la ville soutient les jeunes et l'emploi

Dans le cadre de la politique de la ville, politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale, la DRJSCS a notamment soutenu, entre 2011 et 2013, des actions en faveur des jeunes, de l'emploi (en lien avec la DIRECCTE) et de lutte contre les discriminations. On peut citer plusieurs résultats en progrès : 47 programmes de réussite éducative déployés au bénéfice de 7 800 enfants, 36 cordées de la réussite en 2013 (contre 25 en 2010) au bénéfice de 7 400 élèves, 740 places labellisés en internat d'excellence en 2013 (contre 397 en 2011), 189 adultes relais en poste au niveau régional en 2013 et financement de plus de 300 actions ville-vie-vacances en faveur de 23 000 jeunes.

Les habitants des quartiers prioritaires à la Biennale de la danse

La biennale de la danse est un événement artistique d'envergure qui a réuni, en 2012, 4 500 participants et plus de 300 000 spectateurs. A cette occasion, la DRAC a, notamment, organisé des parcours d'insertion et des ateliers en milieu carcéral et autres structures du champ social. Le financement de l'Etat et ses partenaires (Conseil régional, Grand Lyon, mécénat) s'est élevé à 1,3 M d'€.

En savoir plus : www.interstices-rhonealpes.fr et www.ars.rhonealpes.sante.fr/

III - L'ETAT ADAPTE SES DISPOSITIFS DE PROTECTION DES POPULATIONS POUR RÉPONDRE À LEURS ATTENTES ET À L'AMPLEUR DES RISQUES EN RHÔNE-ALPES

Cet axe regroupe quatre enjeux déclinés en neuf actions :

1. **Réduire les effets des risques.**
2. **Concilier protection des populations et développement économique de la région.**
3. **Garantir une alimentation sûre, de qualité et disponible pour tous.**
4. **Mettre en œuvre le *Plan régional santé environnement*.**

L'Etat se mobilise en faveur d'objectifs ambitieux en matière de prévention des risques

L'Etat accélère l'approbation des plans de prévention des risques technologiques.

Qu'est-ce qu'un PPRT ?

Le Plan de Prévention des Risques Technologique (PPRT) prévoit des mesures de réduction des risques technologiques à la source et la maîtrise de l'urbanisation autour de sites industriels dangereux. Il comporte donc un enjeu fort en matière de foncier et des implications financières importantes.

Combien de PPRT doivent être élaborés ?

En Rhône-Alpes, on compte 72 établissements classés "Seveso seuil haut" et 4 stockages souterrains de gaz. Certains établissements étant regroupés sur des mêmes sites, 50 PPRT doivent être élaborés selon 3 phases : prescription, mise à l'enquête publique et approbation.

Quels résultats obtenus ?

Fin 2013, 50 PPRT étaient prescrits (soit 100 % des PPRT à élaborer), 30 PPRT étaient mis à enquête publique (soit 80 % des PPRT à élaborer) et 24 PPRT étaient approuvés (soit 48 % des PPRT).

Exemple du PPRT de Jarrie-en-Isère

Quand le coût des mesures foncières prescrites par un PPRT est trop important, l'exploitant a la possibilité de prendre des mesures de réduction des risques dites "mesures supplémentaires" (réduction du périmètre dangereux et donc du coût engendré par le PPRT). Ces mesures peuvent être cofinancées par l'Etat : pour le PPRT de Jarrie en Isère, l'Etat s'est engagé pour un montant de 40,95 M€.

Site Arkema à Balan (38)

Zoom

Prévention et protection contre les risques : quelle différence ?

La prévention a pour but de réduire l'impact d'un phénomène prévisible, en amont de la survenance du problème. Par exemple : interdire la construction au pied d'une falaise permet d'éviter que la population ne soit atteinte.

La protection a pour but de réduire l'impact d'un phénomène prévisible, dans le cas où l'évènement se produit. Par exemple : poser un filet sur une paroi rocheuse permet de diriger la chute des blocs et d'éviter qu'ils n'atteignent des zones urbanisées.

Les Plans de protection de l'atmosphère (PPA)

Prévus par la loi du 30 décembre 1996 relative à l'air et à l'utilisation rationnelle de l'énergie, les PPA sont obligatoires dans les agglomérations de plus de 2 500 habitants et dans les zones où les valeurs limites fixées par les directives européennes sont dépassées. Les PPA imposent des mesures pour réduire significativement les émissions de polluants des sources fixes (industries) et mobiles (transports). En Rhône-Alpes, on compte 4 PPA : Lyon, Grenoble, Saint-Etienne et la vallée de l'Arve.

En savoir plus :
www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr
et www.ars.rhonealpes.sante.fr/

L'Etat facilite l'accès à une alimentation de qualité pour les personnes les plus démunies

Mise en place sur internet d'une cartographie interactive des associations d'aide alimentaire.

Quelle est cette action ?

Partant du constat que les dons alimentaires des entreprises restaient peu importants et que de grandes quantités de denrées étaient jetées, la DRAAF a mis en place, sur internet, une cartographie interactive des associations d'aide alimentaire à l'attention des entreprises donatrices. Ainsi disposent-elles d'un outil pour repérer les associations proches de chez elles et en capacité de ramasse, de façon à favoriser les dons.

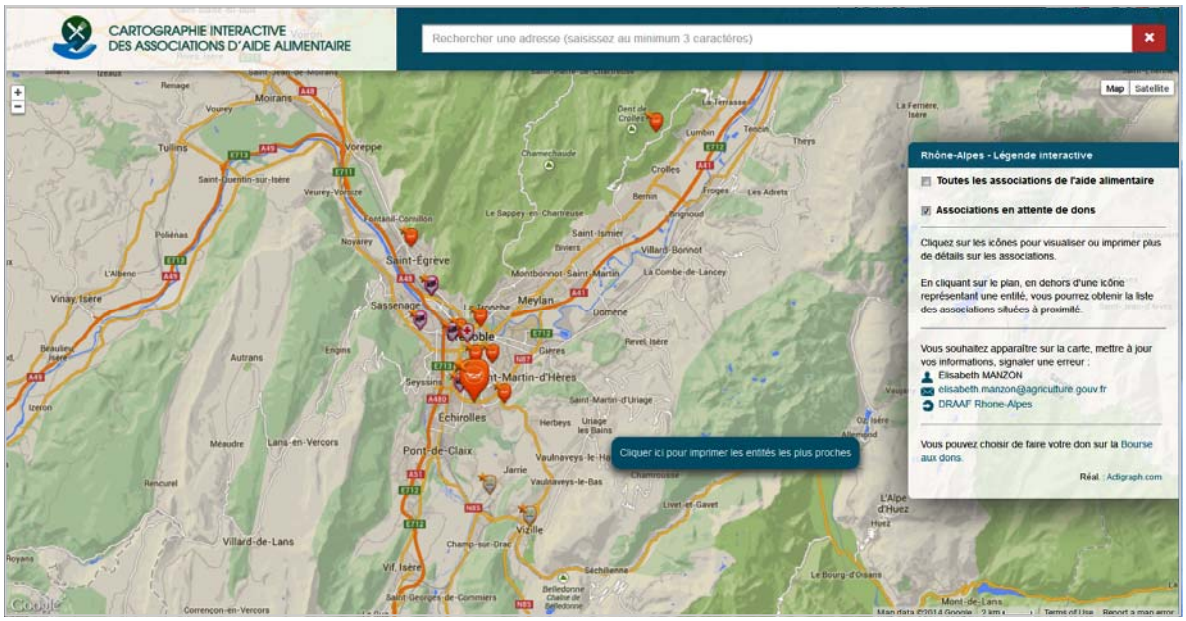

http://aidealimentairepna.cartographie.pro

Quel est son objectif ?

Un des objectifs de cette action est de faciliter l'accès des personnes en difficulté à une nourriture suffisante, de qualité et équilibrée.

Comment fonctionne cet outil ?

Les associations se font référencer gratuitement en indiquant diverses informations (coordonnées, jours de distribution, possibilités de transport, besoins...) et sont alors géolocalisables. Actuellement opérationnel en Isère, cet outil va être généralisé progressivement à tous les départements.

En savoir plus :
www.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr

Repères

33

Nombre d'associations iséroises référencées actuellement sur le site internet d'aide alimentaire.

5

Nombre de territoires de santé en Rhône-Alpes : Ain, Ardèche/Drôme, Isère/Savoie/Haute-Savoie, Loire et Rhône.
Pertinents pour les activités de santé publique, de soins, d'équipement, de prise en charge, d'accompagnement médico-social et pour l'accès aux premiers recours, ces territoires servent de référence pour le schéma régional d'organisation des soins et sont dotés d'une instance consultative, la conférence des territoires.

L'Etat met en œuvre des mesures pour améliorer la qualité de l'air dans les secteurs les plus sensibles

Soutien public à un projet de modernisation des équipements de chauffage au bois.

Quel est l'objectif ?

Répondre au problème de dépassement des valeurs limites en dioxyde d'azote fixées par les directives européennes pour assurer une bonne qualité de l'air.

Où se déroule cette action ?

La vallée de l'Arve, de Chamonix à la Roche-sur-Foron, est l'un des onze territoires français à faire l'objet d'un "Plan de Protection de l'Atmosphère" (PPA), compte tenu de sa météorologie, sa topographie encaissée et la concentration d'activités humaines causant de forts pics de pollution.

En quoi consiste l'action ?

Elle a permis aux acteurs concernés de créer un fonds Air-Bois pour aider au remplacement des anciens appareils de chauffage au bois grâce au versement d'une aide de 1000 € pour l'installation par un professionnel d'un modèle de chaudière émettant moins de 50mg/Nm3 de particules.

Quels résultats obtenus ?

500 équipements ont été remplacés depuis 2012, date de la création du fonds Air-Bois.

Quels sont les partenaires de l'Etat ?

La Région Rhône-Alpes, le Département de Haute-Savoie et les cinq communautés de communes concernées. Ils abondent le fonds à hauteur de 800 000 €/an (400 000€ à la charge de l'Etat - Ademe).

Ils ont également souhaité impliquer les professionnels grâce, notamment, à la signature d'une charte les engageant à fournir la plus haute qualité de service à leur clientèle et à diffuser l'information sur les bonnes pratiques du chauffage au bois.

En savoir plus : rhone-alpes.ademe.fr/

Zoom

Le plan régional santé-environnement

Déclinaison du *Plan national santé-environnement*, c'est la feuille de route régionale en matière de santé environnement. La 2ème édition a été élaborée sous l'égide du SGAR, en concertation avec la DREAL, l'ARS, la Région Rhône-Alpes, les collectivités concernées, des associations, des experts.... Ce plan couvre la période 2011-2014 et définit 74 mesures regroupées en 13 fiches thématiques. A ne pas confondre avec le *Projet régional de santé en Rhône-Alpes*, adopté en novembre 2012, qui détermine 18 priorités en santé pour la région.

IV - L'ETAT PRÉPARE LA TRANSMISSION AUX GÉNÉRATIONS FUTURES DES PATRIMOINES ET RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR POURSUIVRE UN DÉVELOPPEMENT RAISONNABLE DE RHÔNE-ALPES

Cet axe s'articule autour de deux enjeux et dix actions :

1. **Adopter des modes de consommations économes des ressources disponibles, protéger les patrimoines naturel et culturel et arbitrer les conflits d'usage.**
2. **Valoriser les ressources naturelles disponibles et renouvelables pour anticiper la fin des énergies fossiles et prévenir le changement climatique.**

L'Etat soutient le développement des énergies renouvelables

Promouvoir la production d'énergies issues de l'exploitation agricole et forestière.

Zoom

La méthanisation

La méthanisation est un processus biologique naturel de dégradation de la matière organique en l'absence d'oxygène. La matière organique dégradée se retrouve principalement sous la forme de méthane, qui produit un gaz appelé biogaz. C'est une source d'énergie renouvelable qui contribue à atteindre l'objectif de production de 23% de ces énergies d'ici 2020.

Repères

245 M €

Montant du financement Etat au volet ferroviaire du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 ; somme destinée à financer le recours à des modes de déplacements doux (transports collectifs, report modal de la route vers le fer ou le fluvial...).

Quel est l'objectif ?

Promouvoir la chaleur renouvelable en mobilisant la biomasse grâce des appels à projet nationaux et régionaux pour sélectionner les projets les plus performants en matière économique, environnementale et sanitaire.

Quel est le résultat obtenu ?

Au niveau régional, l'Ademe a initié un appel à projets dans le domaine des activités agricoles et industrielles pour démontrer l'intérêt de mobiliser ce gisement en vue de produire du biogaz.

Quels sont les partenaires de l'Etat ?

Partenariat étroit de l'Ademe avec la DRAAF et la Conseil régional, la DREAL, l'union régionale des communes forestières, l'ONF, la chambre régionale d'agriculture....

Quelques exemples de réalisations

5 plates-formes de chaufferie bois, 14 chaufferies bois, 14 extensions de réseau de chaleur et 8 unités de méthanisation.

Méthaniseur de l'établissement Reinach - La Motte Servolex (73)

En savoir plus : rhone-alpes.ademe.fr/ et www.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr

L'Etat affiche sa volonté d'agir en faveur du foncier

L'Etat adopte une stratégie pour une gestion durable et économe du foncier.

Quel est l'objectif ?

La stratégie foncière de l'Etat, validée en CAR en juin 2012, comprend 2 objectifs : diminuer de moitié le rythme de l'artificialisation des sols en Rhône-Alpes d'ici 2020* et réduire les effets des projets d'aménagement sur les terres agricoles grâce à la méthode «Éviter-Réduire-Compenser". Cette méthode consiste à privilégier l'utilisation d'espaces déjà artificialisés ; en cas de prélèvement de terres agricoles, il faut justifier l'absence de solutions alternatives et mettre en œuvre les procédures de compensation afin de maintenir l'économie agricole locale.

Quelles sont les mesures mises en œuvre ?

Parmi les mesures mises en œuvre, on peut citer, par exemple :

- l'installation courant 2011 des Commissions Départementales de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) : lieu d'échanges, elles ont un rôle dans la prise de conscience de la nécessité de préserver les espaces agricoles ; elles émettent des avis sur les procédures et documents d'urbanisme et peuvent être saisies de toute question relative à la régression des espaces agricoles ;
- la mise en place d'un partenariat avec la Région dans les domaines où l'action conjointe est plus efficace : installation d'un observatoire régional du foncier pour le partage des données, participation du Conseil régional aux réunions des CDCEA.

En savoir plus :
www.draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr et
www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Repères

6%

C'est le pourcentage de baisse de la surface agricole utile en Rhône-Alpes entre 2000 et 2010. Pour comparaison, au niveau national, ce taux s'élève à 3 %.

306

Nombre de documents d'urbanisme au sein des CDCEA.

300

Nombre d'exemplaires *"d'Actu'foncier"*, 1ère publication réalisée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et le Conseil régional de Rhône-Alpes, dans le cadre de l'observatoire régional du foncier.

* Cet objectif est conforme à l'objectif national prévu par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010.

L'Etat anticipe les conflits d'usage sur la ressource en eau

Sur des territoires identifiés, élaborer un plan de gestion de la ressource en eau.

Quel est l'objectif ?

Atteindre une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau pour permettre le bon fonctionnement des milieux aquatiques, sans recours systématique à des dispositifs de gestion de crise sécheresse.

En quoi consiste l'action ?

- Identifier les territoires en situation de déséquilibre quantitatif et y conduire des études "volumes prélevables" ;
- lors d'une phase de concertation, répartir ces volumes entre usages ;
- identifier les actions pour aboutir à un plan de gestion de la ressource en eau à l'échelle de la masse d'eau considérée et à la révision des autorisations de prélèvements.

Cours d'eau du Giffre à Samoëns (74)

Quels sont les partenaires de l'Etat ?

Entre 2011 et 2013, 32 territoires ont été identifiés en situation de déséquilibre, 26 études ont été finalisées et des concertations ont été lancées dans 12 territoires.

En savoir plus : www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr et www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr

L'Etat mobilise ses partenaires en faveur des énergies renouvelables, levier pour atténuer le changement climatique

Diminuer la contribution des bâtiments aux émissions de gaz à effet de serre.

Quel est l'objectif ?

Rénover les bâtiments construits avant la réglementation thermique de 1975 (près de 60%) pour réduire la consommation des énergies fossiles, remplacées par des énergies renouvelables.

En quoi consiste l'action ?

- Mobiliser les bailleurs sociaux pour la rénovation de leur patrimoine ;
- communiquer sur les incitations financières et les nouvelles réglementations thermiques.

Plus spécifiquement, dans le domaine de l'immobilier de l'Etat :

- prendre en compte les audits énergétiques dans l'élaboration des schémas de stratégie immobilière ;
- inciter les collectivités et les maitres d'ouvrages à mettre en place des stratégies patrimoniales visant à réduire les gaz à effet de serre.

Repères

3,3 M

Nombre de logements que compte le parc immobilier en Rhône-Alpes.

Quels résultats obtenus ?

En 2013, plus de 146 M€ ont été investis dans l'éco-prêt logement social pour la rénovation énergétique de 4 383 logements du parc public.

Dans le cadre du Plan de rénovation énergétique de l'habitat : installation d'un guichet unique national de rénovation énergétique et de 4 points de rénovation info service en Rhône-Alpes, diffusion d'une plaquette d'information auprès des collectivités.

En savoir plus : www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr et rhone-alpes.ademe.fr

L'Etat soutient la mise en valeur du patrimoine et la protection d'espaces dédiés à la culture

Restaurer, entretenir, protéger le patrimoine et veiller à la préservation d'espaces protégés.

Quel est l'objectif ?

Développer la politique de restauration et d'entretien des monuments historiques grâce à l'implication financière de tous les partenaires concernés, que ces monuments appartiennent à l'Etat ou aux collectivités territoriales.

Créer des Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) pour veiller à la préservation d'espaces protégés et pour favoriser l'appropriation par les collectivités territoriales d'une réglementation des espaces protégés élaborée et gérée en partenariat avec l'Etat.

Quel est le résultat ?

Restauration des monuments des collectivités territoriales : restauration générale de la maison de la culture de Firminy pour un montant de 4,2 M € financée par l'Etat (40%), la Région (20%), le département de la Loire (20%) et la commune de Firminy (20%).

Restauration des monuments Etat : achèvement de la restauration extérieure de la cathédrale Saint Jean-Baptiste , le chantier a duré 30 ans et a coûté 10 M€. La restauration intérieure est en cours.

En 2013, 57 communes ont mis à l'étude une AVAP.

Cathédrale Saint-Jean Baptiste de Lyon (69)

En savoir plus :
www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Rhone-Alpes

Zoom

Les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)

Une AVAP est une servitude d'utilité publique ayant pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces. Elles ont été instituées par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 en remplacement des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager. Ces aires font parties des espaces protégés comme les périmètres de protection autour des monuments historiques.

Repères

273

Edifices labellisés "patrimoine du XXème siècle" en Rhône-Alpes. Ce label a pour objet d'identifier et de signaler à l'attention du public les constructions et ensembles urbains protégés ou non au titre des monuments historiques ou des espaces protégés.

V - L'ETAT CONÇOIT LES POLITIQUES PUBLIQUES DE DEMAIN TOUT EN ADAPTANT SON ORGANISATION

Cette orientation se décline en deux enjeux et cinq actions :

1. **Observer, analyser et anticiper les transformations de la société.**
2. **Améliorer l'efficacité et l'efficience des moyens de l'Etat territorial.**

L'Etat se dote d'outils pour analyser les politiques agricoles, sylvicoles et agroalimentaires

Le recensement agricole, portrait complet d'un secteur clé de l'économie.

En quoi consiste l'action ?

En 2010 et 2011, la DRAAF a réalisé le recensement agricole, labellisé au niveau national. Le recensement est une source majeure de données sur les exploitations agricoles, leurs actifs et leurs productions.

C'est le principal outil d'observation de l'Europe pour le pilotage de la politique agricole commune (PAC) dont il mesure l'impact sur les pratiques agricoles et l'environnement.

Il donne également aux élus et aux représentants de la profession des clés pour préparer les futures lois ou règlements agricoles et les négociations internationales.

A partir de ce recensement, la DRAAF a réalisé plusieurs bilans, notes et études partenariales afin d'en valoriser les résultats.

Repères

39 020

Nombre d'exploitations enquêtées.

240

Enquêteurs mobilisés.

700

Données renseignées sur les exploitations agricoles.

1,45 M€

Frais d'enquête (rémunérations, déplacements, formations).

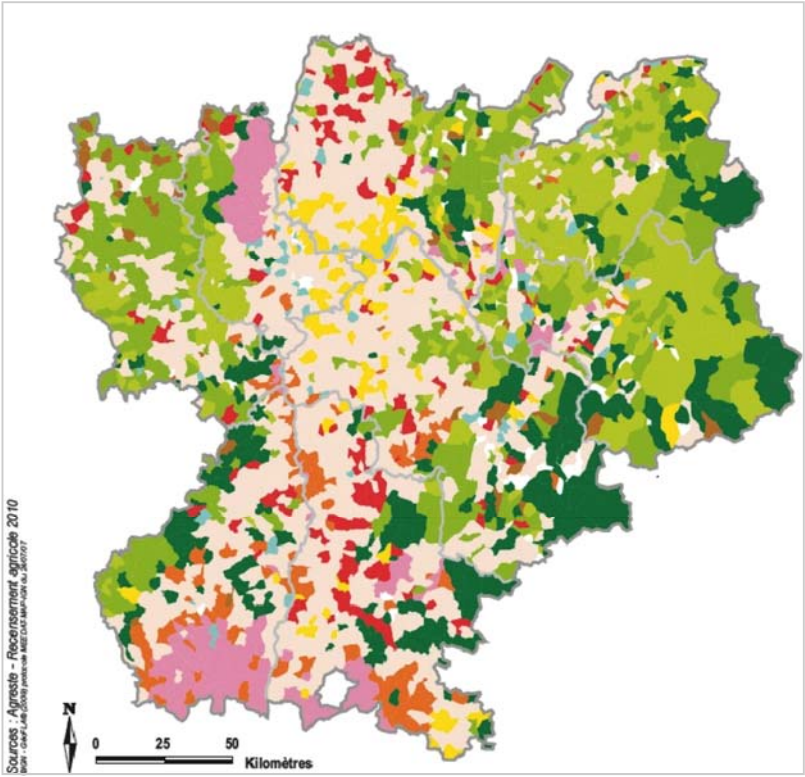

Cartographie de la région Rhône-Alpes issue du recensement agricole menée par la DRAAF en 2010

En savoir plus :
www.draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
agreste.agriculture.gouv.fr/en-region/rhone-alpes/

L'Etat se réforme pour améliorer l'efficacité du service rendu aux citoyens

Mise en place des services des impôts des particuliers : le guichet fiscal unique.

Quel est l'objectif ?

Disposer de guichets fiscaux unifiés prenant en charge l'ensemble des demandes des contribuables. Ces guichets uniques relèvent des services des impôts aux particuliers et constituent un des nouveaux services aux usagers, mis en place lors de la création de la direction générale des finances publiques (regroupement des anciennes directions des Impôts et de la Comptabilité publique en une seule direction). Cette formule, initiée en 2009, a été mise en place progressivement dans l'ensemble de la région.

Centre des finances publiques de Bron (69)

L'exemple du Rhône

Dans le Rhône, les services des impôts aux particuliers ont été organisés entre 2009 et 2013 et on compte actuellement 15 services des impôts aux particuliers destinés à prendre en charge toutes les demandes des usagers en matière fiscale. Leur installation s'est faite en étroite concertation avec les élus.

En savoir plus : www.finances-publiques.gouv.fr

L'Etat assure un accès égalitaire aux bâtiments publics

La mise en accessibilité du patrimoine de l'Etat sur des sites prioritaires.

Quel est l'objectif ?

- Identifier les sites nécessitant une mise en accessibilité aux handicapés ;
- sensibiliser les acteurs à la nécessité de les rendre accessibles à tous ;
- rechercher des financements pour réaliser les travaux.

Quels sont les résultats obtenus ?

Les sites prioritaires ont été déterminés dans chaque département et des plans d'action pour leur mise en accessibilité ont été élaborés : 64 sites prioritaires ont été répertoriés et le coût des travaux est estimé à 6 M€ (dont plus de 45 % est à la charge de l'occupant).

Des actions de sensibilisation et de formation ont été menées auprès des agents chargés de l'accueil du public.

Quels sont les partenaires de l'Etat ?

Cette action est pilotée par le SGAR mais l'ensemble des services de l'Etat est concerné et travaille en collaboration avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) qui a pour mission de favoriser l'insertion et l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique.

Entrée de la préfecture de l'Ardèche.

L'Etat s'organise pour réaliser des économies et augmenter l'efficacité des services

La professionnalisation et les mutualisations des achats de l'Etat.

Professionnalisation : quel est l'objectif ?

Mettre en place des actions de professionnalisation des achats pour structurer la filière des acheteurs de l'Etat (ensemble des services ayant en charge les achats).

Quelles sont les actions ?

- Mise en œuvre d'une stratégie de coordination des achats : recensement des besoins, étude des marchés fournisseurs, pilotage de 5 groupes en charge des procédures régionales de marchés, passation et suivi d'exécution de 8 marchés mutualisés, insertion de clauses sociales dans les marchés publics, actions en faveur de l'accès des PME à la commande publique ;
- mise en place de cursus de formation à la négociation dans le cadre du code des marchés publics, à l'achat public ;
- diffusion et déploiement d'outils informatiques liés à l'achat.

Mutualisation : quel est l'objectif?

Réaliser des économies de moyens et rendre plus efficiente la structure mutualisée.

En quoi consiste l'action ?

Disposer de marchés régionaux. Exemple de mutualisations régionales : marché de maintenance CVC*, marché régional de nettoyage, marché régional de maintenance des appareils de sécurité incendie.

Quel résultat obtenu ?

Ces mutualisations d'achats ont permis d'enregistrer des gains d'achats estimés à plus de 9,4 M€ depuis la mise en place de la mission régionale achats du SGAR en 2010.

La démarche régionale et interministérielle de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

Quel est l'objectif ?

Aider les chefs de service à améliorer l'allocation des emplois et des compétences pour une meilleure utilisation des moyens humains. Le périmètre de la démarche a été fixé en CAR pour les 22 directions départementales interministérielles de la région qui comptent 3000 fonctionnaires.

Quels résultats obtenus ?

- Cartographie des emplois de chaque direction départementale interministérielle avec mise en perspective et analyses ;
- analyse plus fine des emplois des unités territoriales des Directions départementales des territoires ;
- transmission aux services du Premier ministre d'un projet d'expérimentation de fluidification des mobilités interministérielles.

Les partenaires ?

Piloté par le SGAR, ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec les directions régionales et départementales.

* Chauffage, Ventilation, Climatisation.

Zoom

La GPRH

La GPRH a pour objectif d'anticiper l'adaptation des compétences aux emplois et de maitriser les conséquences des changements. Elle recouvre l'ensemble des champs des ressources humaines, à savoir :
- la gestion prévisionnelle des effectifs (ancienneté, âge, départ retraite...) ;
- la gestion prévisionnelle des emplois (évolutions dans la structure des métiers) ;
- la gestion prévisionnelle des compétences (développement des capacités individuelles des salariés).

Les mutualisations des fonctions supports

L'objectif est de mettre en commun, entre services de l'Etat, des moyens matériel et humain afin de regrouper des fonctions identiques assurées jusque là par plusieurs services. Les mutualisations doivent être mises en place dès lors qu'elles génèrent des économies de moyens et une meilleure qualité de service. Huit fonctions supports ont été répertoriées : ressources humaines, finances, logistique, achats, communication, archives, juridique et systèmes d'information. Les préfets de départements ont élaboré un schéma départemental de mutualisation des fonctions-supports et les préfets de région, un schéma régional. Exemple de mutualisation : organisation de formations mutualisées dans des domaines comme la bureautique ou le management, mutualisation des standards entre préfectures de départements (standards mutualisés la nuit et le week-end entre les préfectures 69, 01, 42 et 74).

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

Document élaboré par la Préfecture de la région Rhône-Alpes
Secrétariat général pour les affaires régionales
33, rue Moncey
69003 Lyon